

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Personnel
Ministère Public, MP
M. Fabien GASSER
Procureur Général
Place de Notre-Dame 4
Case postale 1638
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 8 décembre 2017

http://www.swisstribune.org/doc/171208DE_FB.pdf

MESURES D'EXTRÊME URGENCES REQUISES

Monsieur le Procureur Général Fabien GASSER,

Je me réfère à ma plainte¹ du 25 novembre 2017 adressée : à qui de droit

Je vous avais posé la question d'établir l'Autorité qui a la compétence de faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale face aux relations cachées qui lient les avocats, membres de confréries, aux Tribunaux.

Apparemment ce courrier a déclenché des représailles² de la part d'une ado rebelle, Madame Sonia BULLIARD GRASSET que je publie sur internet.

J'ai déposé une nouvelle plainte³ pénale, mais en exigeant cette fois des mesures de protection d'extrêmes urgences, voir courrier⁴ annexé adressé au Président de l'Assemblée fédérale.

Si au Parlement, on ne tolère pas un Yannick BUTTET qui a des gestes déplacés, on doit encore moins tolérer des élus qui abusent de leur pouvoir pour permettre à des professionnels de la loi d'échapper à la justice avec les relations qui les lient aux Tribunaux.

Je vous remercie de prendre note de cette démarche et d'apporter de votre côté les mesures nécessaires pour mettre fin à ce scandale nettement plus grave que le comportement de Yannick BUTTET.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur Général Fabien GASSER, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/171208DE_FB.pdf

Annexe : ment

¹ http://www.swisstribune.org/doc/171125DE_AF.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/171208DE_TB.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/171208DE_AF.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/171208DE_DB.pdf